

Références Dossier :	DP 027 049 25 00117
Par :	Monsieur BRONCQUART Marcel
Demeurant :	6, ROUTE DE BROGLIE LA BARRE-EN-OUCHÉ 27330 MESNIL-EN-OUCHÉ
Sur un terrain sis à :	6, ROUTE DE BROGLIE LA BARRE EN OUCHE 27330 MESNIL-EN-OUCHÉ
Cadastré :	49 41 AA 32
Nature des Travaux :	POSE D'UN CARPORT

Le Maire de MESNIL-EN-OUCHÉ,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30/03/2021, modifié le 29/01/2024,
Vu la déclaration préalable DP 027 049 25 00117 délivré le 25/11/2025,
Vu la demande d'annulation présentée par Monsieur BRONCQUART Marcel en date du 15/01/2026,

ARRETE

Article unique : Le retrait de la déclaration préalable susvisée est prononcé.

Fait à MESNIL-EN-OUCHÉ,
Le 20/01/2026.

Le Maire,
Jean-Louis MADELON

Christelle MONNIER

PAR DÉLÉGATION

1er Adjoint au Maire



INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

DELAIS ET RECOURS : Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.
A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr